

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 23 FEVRIER 2017

Présents : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGÉ, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Carine CHEYNET, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sébastien LAINÉ, Baptiste LALFERT, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusés ayant donné pouvoir : Régis LOUBET (pouvoir à M. PEREIRA), Jessica MARTINEZ-DUPUIS (pouvoir à Mme CHEYNET) Sylvain SECONDY (pouvoir à Mme CHAUSSAT)

1. A l'unanimité, décision d'autoriser M. le Maire à signer le contrat d'assurance afin de couvrir les dommages corporels qui pourraient être subis par les participants au nettoyage de printemps du 22 avril 2017.
2. A l'unanimité, approbation de la constitution du comité de pilotage en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme : M. LAINÉ (président), M. BOUDES, Mme CHAUSSAT, Mme COIGNARD, Mme LABRY, M. PERRET.

Arrivée de M. AUGÉ

3. A l'unanimité, décision de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local pour la réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux.
4. A l'unanimité (M. le Maire quitte la salle lors de ce vote), le compte administratif du service d'eau et d'assainissement 2016 est approuvé et les comptes sont arrêtés.
5. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service d'eau et d'assainissement 2016 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
6. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2016 du service d'eau et d'assainissement comme suit :

Affectation	194 182.83 €
Affectation en réserves	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	194 182.83 €
7. A l'unanimité, discussion et vote du budget du service d'eau et d'assainissement 2017, les dépenses et les recettes d'exploitation sont fixées à 280 676 €, celles d'investissement à 983 202 €.
8. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes : D 197 (DIA 17337), E 524 (DIA DPU 17-02).
9. Questions diverses

Vu pour être affiché le 1^{er} mars 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 1^{er} mars 2017,
LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

